

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-01-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de janvier deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et Madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2020-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 19 décembre 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de décembre 2019
6. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2020
7. Avis de motion et présentation règlement de concordance MRC (schéma d'aménagement)
8. Permanence du journalier aux travaux publics – monsieur Éric Plante
9. Acquisition d'une gratte à neige
10. Acquisition de nouveaux ordinateurs portables
11. Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée
12. Désignation d'un nouvel administrateur principal, AccèsD Affaires

13. Demande accès à Revenu Québec
14. Trust Banque Nationale, représentant
15. Autorisation, signataires des effets bancaires
16. Programme supplément au loyer, Résidence Portneuvienne
17. Autorisation de passage, La Course du Grand défi Pierre Lavoie
18. Amélioration de la couverture médicale dans l'ouest de Portneuf
19. Cours officier non-urbain – reconnaissance ENPQ
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 33 Fin : 19 : 35

Rés.2020-01-002

Adoption des procès-verbaux du 9 et du 19 décembre 2019

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Portneuf du 9 et du 19 décembre 2019 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2020-01-003

Adoption des comptes payés du mois de décembre 2019

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et au trésorier le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis en date du 13 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis en date du 13 janvier 2020 totalisant la somme de 398 037.74 \$.

Je, Mathieu Gingras, directeur général, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Mathieu Gingras, directeur général

Rés.2020-01-004 Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2020

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 235 « Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2020 » soit adopté.

Rés.2020-01-005 Avis de motion et présentation, règlement de concordance MRC (schéma d'aménagement)

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 236 afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC
- dépose le projet de règlement 236 intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115, le règlement de lotissement numéro 114 ainsi que le règlement de zonage numéro 116 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf »

Rés.2020-01-006 Permanence du journalier aux travaux publics – monsieur Éric Plante

Considérant qu'à la séance du 9 septembre 2019, une résolution (2019-09-252) a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Éric Plante à titre de journalier aux travaux publics;

Considérant qu'à la séance du 9 décembre 2019, une résolution (2019-12-327) a été adoptée concernant la signature d'une lettre d'entente afin d'ajuster les conditions de travail de monsieur Plante selon l'échelon 3 de la grille présentée à l'Annexe B de la convention collective 2019-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Éric Plante à titre de journalier aux travaux publics, et ce, en date du 13 janvier 2020.

Rés.2020-01-007 Acquisition d'une gratte à neige

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 23 155.97 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation d'une gratte multifonction, compatible avec la rétrocaveuse auprès de Micanic.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Rés.2020-01-008 Acquisition de nouveaux ordinateurs portables

Considérant que le conseil municipal de la Ville souhaite réduire son empreinte environnementale et recourir autant que possible aux nouvelles technologies, par souci d'efficacité dans la poursuite de ses travaux et ses communications;

Considérant que les ordinateurs utilisés actuellement par les membres du conseil municipal ont atteint leur durée de vie utile et doivent être remplacés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 9 000 \$ à Techni Pc Informatique pour l'acquisition de six (6) nouveaux ordinateurs portables incluant la préparation et les logiciels de base pour les membres du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et remboursable sur une période de trois (3) ans.

Rés.2020-01-009 Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 724.34 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 30 avril, 1 et 2 mai 2020 au Manoir Richelieu à la Malbaie.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2020-01-010 Désignation d'un nouvel administrateur principal, AccèsD Affaires

Attendu que la Ville de Portneuf avait nommé, par la résolution 2018-07-210, madame Isabelle Longval, ex-trésorière, comme administrateur principal de la plateforme AccèsD Affaires;

Attendu qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal suivant la nomination d'un nouveau trésorier, en l'occurrence M. Louis Ouellet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Louis Ouellet soit désigné administrateur principal en remplacement de madame Isabelle Longval aux fins d'utilisation du services AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Rés.2020-01-011 Demande accès à Revenu Québec

Attendu qu'à la suite du départ de madame Isabelle Longval, trésorière il est nécessaire de modifier les représentants auprès de Revenu Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Mathieu Gingras, directeur général et monsieur Louis Ouellet, trésorier soient autorisés à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Rés.2020-01-012 Trust Banque Nationale, représentant

Attendu qu'à la suite du départ de madame Isabelle Longval, trésorière il est nécessaire de modifier la représentante auprès de Trust Banque Nationale;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Louis Ouellet, trésorier soit nommé représentant du Régime de retraite simplifié de Banque Nationale Trust pour les employés de la Ville de Portneuf en remplacement de madame Isabelle Longval.

Rés.2020-01-013 Autorisation, signataires des effets bancaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Mario Alain, maire et/ou monsieur Bruno Cormier, maire suppléant ainsi que monsieur Louis Ouellet, trésorier et/ou monsieur Mathieu Gingras, directeur général soient les signataires autorisés, pour et au nom de la Ville de Portneuf, à signer tous effets bancaires de la municipalité.

Rés.2020-01-014 Programme supplément au loyer, Résidence Portneuvienne

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la contribution de la Ville au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accès-Logis à la Coopérative de Solidarité la Résidence Portneuvienne couvrant la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 au montant de 5 128.44 \$.

Rés.2020-01-015 Autorisation de passage, La Course du Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Course 2020 du Grand Défi Pierre Lavoie sur son territoire le 9 mai 2020.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'utilisation d'un drone sur son territoire le 9 mai 2020.

Rés.2020-01-016 Amélioration de la couverture médicale dans l'ouest de Portneuf – Participation à la mise en place d'un comité dédié

Considérant que le conseil municipal constate qu'il y a un manque au niveau de la couverture médicale dans l'Ouest de Portneuf et qu'il est raisonnable de s'inquiéter des risques de diminution de la qualité de ce service pour la population;

Considérant que les services médicaux de proximité sont un service essentiel, surtout pour les clientèles les plus vulnérables;

Considérant que le manque d'attractivité de la région auprès des nouveaux médecins est considérée comme étant une cause importante de la situation actuelle;

Considérant que le conseil municipal considère la situation urgente et préoccupante;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate monsieur Mario Alain, maire à participer aux réunions ayant comme objectif l'amélioration des services médicaux du secteur ouest.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf confirme son engagement financier à participer à l'amélioration de la couverture médicale dans l'ouest, et ce proportionnellement à ses moyens, aux projets qui seront approuvés par les maires afin de s'assurer de la venue de futurs médecins.

Rés.2020-01-017

Cours officier non-urbain – reconnaissance ENPQ

Considérant qu'une nouvelle entente a été signée entre l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et la Ville de Portneuf en mars 2018;

Considérant qu'en vertu de cette entente, l'ENPQ a confié à la Ville de Portneuf le mandat de donner des cours de formation conformément aux programmes de formation de l'ENPQ, en accord avec l'article 56 de la LSI;

Considérant que l'entente prévoit les exigences auxquelles la Ville doit satisfaire pour conserver le mandat qui lui est confié par l'ENPQ de donner ses cours de formation conformément à ses programmes;

Considérant que la Ville souhaite recevoir, dans le cadre de cette entente, une reconnaissance supplémentaire de l'ENPQ lui permettant d'élargir son champ de compétences liées aux formations spécialisées, notamment le cours *Officier non-urbain* (O.N.U.);

Considérant que la Ville de Portneuf a préalablement obtenu un avis favorable à sa demande d'agrément relatif au cours ONU, émanant de la direction générale de l'ENPQ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf confirme par la présente son intérêt à recevoir l'agrément de l'ENPQ pour le cours *Officier non-urbain* (O.N.U.);

QUE la Ville de Portneuf mandate de ce fait le gestionnaire principal et les deux cogestionnaires de formation pour effectuer les démarches nécessaires dans ce dossier auprès de l'ENPQ.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 48 Fin : 19 : 50

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 : 51.

Maire

Greffière